



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

naturopathes

Question écrite n° 7242

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'absence de reconnaissance officielle de la naturopathie en France. Il n'existe pas de diplôme d'État contrairement à d'autres pays européens. Ce vide juridique pose un problème pour les personnes qui ont obtenu un diplôme de naturopathe à l'étranger et qui souhaitent exercer cette activité en France. De plus, une certaine confusion est entretenue avec la délivrance de certificats et capacités à exercer par des écoles privées françaises. Il souhaiterait savoir s'il est envisageable de reconnaître ce diplôme en France et d'harmoniser la législation européenne à ce sujet.

### Texte de la réponse

Selon la définition donnée par la fédération française de naturopathie sur son site internet, cette méthode « fondée sur le principe de l'énergie vitale de l'organisme, rassemble les pratiques issues de la tradition occidentale et repose sur les dix agents naturels de santé. Elle vise à préserver et optimiser la santé globale de l'individu, sa qualité de vie, ainsi qu'à permettre à l'organisme de s'auto-régénérer par des moyens naturels. En d'autres termes, il s'agit de l'étude, de l'enseignement et de la pratique des lois de la vie, au service de la santé (aspect »hygiène vitale« de la naturopathie), voire de l'accompagnement des processus spontanés d'autoguérison (aspect »thérapeutique« ) ». Non reconnue en France, la naturopathie compte au nombre des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique faisant l'objet, de la part de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), d'une surveillance particulière. La mission consacre des développements particuliers à la naturopathie dans son rapport annuel pour 2009, de même que dans son guide Santé et dérives sectaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7242

**Rubrique :** Médecines parallèles

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 octobre 2012](#), page 5616

**Réponse publiée au JO le :** [16 juillet 2013](#), page 7436